

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/06/2026 - 16185 - 2008 B 00017 - 501 759 831 - A.C METAL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐																																
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐																												
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE																																			
Désignation de la société				SARL A.C METAL																																			
SIRET				50175983100024																																			
Adresse du principal établissement				64 RUE PAUL BERT BT G4 94290 VILLENEUVE LE ROI																																			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE																																			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																																							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET																																			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																																							
B ACTIVITÉ																																							
Activités exercées				MENUISERIE METALLIQUE SERRURERIE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case																															
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				0				Bénéfice imposable à 15%								Déficit				44 091															
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																																							
2. Plus-values																																							
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)																							
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																															
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																																							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐				Zone franche urbaine				☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies				☐			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				☐				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				☐				Territoire entrepreneur art 44 octies A				☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐				Autres dispositifs				☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐				Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐																											
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)																																							
Base d'imposition								Chiffre d'affaires								Taux d'imposition																							
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)																																							
Base d'imposition								Taux d'imposition																															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																																							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																																							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																																							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																																							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé				ComptabiliteExpert																											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :								Nom et adresse du conseil :																															
SARL AC METAL BT G4				64 RUE PAUL BERT 94290 VILLENEUVE LE ROI				Tél :				Tél :																											
Identité du déclarant :																																							
Date : 31122025				Lieu : VILLENEUVE LE ROI																																			
Qualité et nom du signataire : GERANT																																							
Signature : COLLOT																																							
Examen de conformité fiscale (ECF)				☐				prestataire :																															

SARL A.C METAL
64, Rue Paul Bert Bât. G4
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél.: 06 10 28 15 72
SIRET: 501 759 831 00024
ac.metal@laposte.net

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A.C METAL**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

17 165

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>ater</i> et <i>a quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARL A.C METAL		64 RUE PAUL BERT		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				94290 VILLENEUVE LE ROI			
SIRET		5 0 1 7 5 9 8 3 1 0 0 0 2 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	9 858	030	8 900	958	1 941
	Immobilisations financières* (1)	040	666	042		666	666
	Total I (5)	044	10 524	048	8 900	1 624	2 607
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	30 822	070		30 822	58 617
		072	5 088	074		5 088	14 330
	Charges constatées d'avance *	092	109	094		109	182
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	42 718	086		42 718	55 005
	Total II	096	78 737	098		78 737	128 134
	Total général (I + II)	110	89 260	112	8 900	80 361	130 741
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		400	400		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		109 892	102 269		
	Résultat de l'exercice	136		(44 181)	7 623		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		70 111	114 292		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 267	5 049		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 368	5 513		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		4 566	2 931		
	Comptes courants d'associés	173		1 049	2 956		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		10 250	16 448		
Total général (I + II + III)				180	80 361	130 741	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	650	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.C METAL		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }			214	
				218	201 308
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	51
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	201 359
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	91 286
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 11 424 - immobilier :)			242	77 656
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 462	244	3 464
	Rémunérations du personnel *			250	54 236
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	9 380	252	16 749
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	983
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	104
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	244 478	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(43 119)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	1 062
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D) }	347		300	435
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 422
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(44 181)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	90
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			991	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			993	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		995	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			181	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables :*				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370
					44 091

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.C METAL**

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	608	442		444		446	608				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	6 300	462		464		466	6 300				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 949	472		474		476	2 949				
Immobilisations financières		480	666	482		484		486	666				
TOTAL		490	10 524	492		494		496	10 524				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	608	532		534		536	608		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	6 300	552		554		556	6 300		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 008	562	983	564		566	1 991		
TOTAL		570	7 917	572	983	574		576	8 900		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.C METAL**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)			692
Revenu brut social (si le montant est positif)			693

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C METAL			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	1		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	201 308		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
TOTAL 1	106	201 308		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	51		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113			
Variation positive des stocks	111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	51		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	128 241		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 803		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	104		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	143 149		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	58 210
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117	58 210
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	201 308		
Effectifs au sens de la CVAE	023	1		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/01/2025	160	31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 50175983100024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C METAL

ADRESSE (voie) 64 RUE PAUL BERT

CODE POSTAL 94290

VILLE VILLENEUVE LE ROI

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille COLLOT Prénom(s) AURELIEN
Nom d'usage % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 600
Naissance : Date 03091978 N° département 93 Commune LE RAINCY Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie RUE DE SAVIGNY
Code postal 91170 Commune VIRY CHATILLON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille SABOT Prénom(s) JOELLE
Nom d'usage COLLOT % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 400
Naissance : Date 22111944 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE
Adresse : N° 64 Voie RUE PAUL BERT BT G4
Code postal 94290 Commune VILLENEUVE LE ROI Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/11/2025

N° SIRET 50175983100024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C METAL

ADRESSE (voie) 64 RUE PAUL BERT

CODE POSTAL 94290 VILLE VILLENEUVE LE ROI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 2026

à 18 HEURES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 29 MAI à 18 heures

Les soussignés :

Monsieur COLLOT Aurélien, Thomas, Julien, célibataire, de nationalité française, demeurant 8 rue de Savigny – 91170 Viry Chatillon
Né au Raincy (93) le 3 septembre 1978

Madame SABOT Joëlle, Marie, Ange, de nationalité française, demeurant 76, quai Marcel Cachin - 94290 Villeneuve le Roi

Née à Rennes (35) le 22 novembre 1944

Associés de la S.A.R.L. "AC METAL", RCS CRETEIL 501 759 831 - au capital de 4.000 Euros, divisé en mille parts de 4 € chacune, ayant son Siège Social à VILLENEUVE LE ROI (94290) 64, rue Paul Bert

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par voie postale conformément aux statuts.

Les associés présents ou représentés possédant plus des deux/tiers des parts ayant le droit de vote, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut donc valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur COLLOT.

Les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés (conventions entre la société et un associé, un gérant ou toute personne visée à l'article 50 de la loi de 1966) -. Approbation de ces conventions.

- Quitus à la gérance.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales et les dispositions statutaires être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social dans le délai légal et qu'en conséquence, les dispositions légales et réglementaires concernant tant la convocation de la présente assemblée que le droit de communication des associés ont été respectées.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gérance et offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Après un bref échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconnaît, en tant que de besoin, comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ces jour, heure et lieu.

Elle donne acte de ce que chaque associé a été mis à même d'exercer tant son droit de communication permanent que celui attaché à la présente Assemblée, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AC

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des rapports prescrits par la Loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir une perte nette de 44.181,38 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport relatif aux conventions réglementées que la Sarl AC METAL a conclu avec Monsieur COLLOT Aurélien, gérant, au cours de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Gérant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que la perte de l'exercice 2025 s'élève à 44.181,38 €, décide de la répartir comme suit :

- Report à nouveau..... -44.181,38 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'il a été versé au cours des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

- exercice 2023 néant
- exercice 2024 néant
- exercice 2025 néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale constate et approuve que les charges sociales du gérant soient payées par l'entreprise.

L'Assemblée générale constate et approuve le montant de la rémunération du gérant pour l'exercice 2025 qui s'est élevé à 30.000 €. Le gérant indique qu'il renonce à tout complément de salaire pour cette période.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

SARL AC METAL
64, Rue Paul Bert Bât. G4
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél. 06 10 28 19 72
SIRET: 501 759 811 00024
ac.metal@laposte.net

AC